

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 avril 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

CE-2021-418-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte.

CE-2021-419-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-420-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 avril 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-421-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution CE-2021-347-REC adoptée le 7 avril 2021.

CE-2021-422-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du 1^{er} avril 2021.

CE-2021-423-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-10002 à **UNIFORM WORKS LIMITED**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de 30 vestes pare-balles, pour l'année 2021, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 38 315,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont la totalité est financée via le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

CE-2021-424-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, suite à la recommandation d'appui de la Commission de la sécurité publique (CSP-2021-03-29/02), recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Plan particulier d'intervention pour l'eau potable* et de l'intégrer au *Plan municipal de sécurité civile*.

QUE monsieur Sylvain Dufresne, directeur incendie et coordonnateur municipal de sécurité civile de la Direction de l'incendie soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du *Plan particulier d'intervention pour l'eau potable*.

CE-2021-425-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, suite à la recommandation d'appui de la Commission de la sécurité publique (CSP-2021-03-29/01), recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement destiné à prévoir certaines mesures relatives aux alarmes incendie non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité des citoyens*, sous le numéro 3601.

CE-2021-426-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9009 octroyé à **PLOMBERIE J.D. INC.** pour le service d'entretien de la plomberie du parc immobilier municipal, au montant de 134 159,95 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an, à compter du 17 mars 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 262 941,73 \$, taxes incluses, à un montant de 397 101,68 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-427-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9034 à la société **J.N.A LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'ajout d'un groupe électrogène au bâtiment de la Cité GénérAction 55+, au prix de sa soumission, soit une somme de 152 911,00 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-428-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9043 d'entretien horticole, pour une période de quatre (4) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, par secteur selon la répartition suivante :

- **Secteur 1 : FRONTIERES JARDINS** pour un montant de 681 746,56 \$, taxes incluses;
- **Secteur 7 : FRONTIERES JARDINS** pour un montant de 790 512,45 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-429-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9002 à la société **LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réparation des glissières de sécurité, pour une durée de trois (3) ans, soit une somme de 175 501,16 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-430-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021.

CE-2021-431-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00075
Rénovation extérieure d'un immeuble résidentiel
MC ELLIGOTT MARC ALEXANDRE
300 20^e Avenue / Lot : 5 097 593

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00075.

CE-2021-432-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00141
Construction d'une habitation unifamiliale avec uniplex
CONSTRUCTION DE LA SALETTE INC.
4220 rue Bigras / Lots : 2 922 331 et 2 918 564

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale avec logement de type uniplex, le tout conformément à l'annexe 2021-00141.

CE-2021-433-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00110
Agrandissement et rénovation de type résidentiel
ISABELLE HOULE
1726 rue Charles-Aubert / Lot : 2 913 881

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement résidentiel et les rénovations extérieures, le tout conformément à l'annexe 2021-00110.

CE-2021-434-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00108
Affichage de type commercial
INVESTISSEMENTS IMMPAX INC.
1700 chemin Gascon / Lot : 2 438 539

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « Pizza Vino », le tout conformément à l'annexe 2021-00108.

CE-2021-435-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00114
Affichage de type commercial
MINOTAURE NUTRITION INC.
5551 boulevard Laurier / Lot : 1 887 310

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « Minotaure Nutrition », le tout conformément à l'annexe 2021-00114.

CE-2021-436-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00073
Affichage de type commercial
POSIMAGE
215 rue des Migrateurs / Lot : 5 648 293

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un certificat d'autorisation afin de permettre le projet d'affichage numérique pour le commerce « Honda », le tout conformément à l'annexe 2021-00073.

CE-2021-437-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00119
Rénovation extérieure de type résidentiel
DE GRAND'MAISON CELINE
2476 chemin Saint-Charles / Lot : 1 948 499

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00119.

CE-2021-438-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00112
Construction d'une habitation unifamiliale avec garage
PEPIN MARIO
2972 chemin Saint-Charles / Lot : 6 305 715

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00112.

CE-2021-439-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00124
Construction d'un bâtiment accessoire de type résidentiel (garage)
AUDET ISABELLE
3443 chemin Saint-Charles / Lot : 1 947 839

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de construction accessoire (garage isolé), le tout conformément à l'annexe 2021-00124.

CE-2021-440-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00023
Rénovation extérieure de type résidentiel
BLANCHARD JOSE
3499-3501 chemin Saint-Charles / Lot : 6 067 346

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00023.

CE-2021-441-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00107

Construction de 18 habitations multifamiliales

GRUPE L'HERITAGE INC.

884 à 1074 rang Saint-François / Lots : 6 311 511, 5 915 036 et 6 263 069

QUE la Ville de Terrebonne autorise en partie le projet déposé pour l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales et ce, aux conditions suivantes, le tout conformément à l'annexe 2021-00107 :

- a) **QUE** la demande de permis de construction vise uniquement les bâtiments situés sur les lots suivants :
 - 6 311 512, 6 311 513, 6 311 514 et 6 311 515 du cadastre du Québec;
 - 6 311 516, 6 311 517, 6 311 518 et 6 311 519 du cadastre du Québec;
 - 6 263 069, 6 263 070, 6 263 071, 6 263 072, 6 263 073 et 6 263 074 du cadastre du Québec.
- b) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - Pour la construction du bâtiment, un montant de 1 000 \$ par unité d'habitation; et
 - Pour l'aménagement paysager, un montant total de 50 000 \$.

CE-2021-442-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 25 mars 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de refuser la demande de modification du Schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins (la « MRC ») :

Demande 2019-00312

9307-9572 QUEBEC INC.

Rue Nancy / Lots : 2 922 099, 2 922 100, 2 922 101, 2 922 102 et 2 922 103

CONSIDÉRANT que la nouvelle demande de 2019 était appuyée par un rapport d'un agronome et fait suite à une évaluation environnementale de site Phase II qui conclut que les sols visés ne sont pas conformes à l'usage agricole;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Schéma d'aménagement de la MRC (SARR-2), la Ville doit empêcher toute extension et maintenir les conditions de protection des affectations agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande ne satisfait pas tous les critères que le SARR-2 établit en matière de délimitation d'un îlot déstructuré de l'aire d'affectation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il existe sur le territoire des espaces disponibles pour des fins commerciales et industrielles et qu'il n'est pas possible de fournir un dossier argumentaire à la MRC;

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de refuser de poursuivre les démarches entamées auprès de la MRC pour la demande de Gazonnière Bastien et Fils inc. qui visait à demander à la MRC l'agrandissement de l'îlot déstructuré H1 sur la rue Nancy pour y inclure les lots 2 922 099 à 2 992 103 du cadastre du Québec afin d'y permettre des usages industriels et commerciaux.

CE-2021-443-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, la demande de contribution pour fins de parc suivante :

**Projet de lotissement 2021-9008
Chemin Saint-Roch / Lots : 2 918 604 et 2 918 569**

QUE la Ville de Terrebonne autorise que la contribution pour fins de parc exigée au *Règlement de lotissement* numéro 1002 soit réglée en argent, le tout en conformité avec les termes du rapport joint au présent dossier décisionnel.

CE-2021-444-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

**PIIA 2021-00084
Affichage de type commercial
GABRIEL TURCOTTE
845 rue Saint-Pierre / Lot : 2 439 036**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « Brut. », le tout conformément à l'annexe 2021-00084.

CE-2021-445-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

**PIIA 2021-00103
Coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt
POULIOT KATY
11591 rue du Seigle / Lot : 3 467 582**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'abattage d'arbres dans un boisé de catégorie 5, permettant ainsi la construction d'une résidence unifamiliale isolée, le tout conformément à l'annexe 2021-00103.

CE-2021-446-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne refuse, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00126
Construction d'une habitation unifamiliale
MAXIME DUPRÉ
576 rue du Sentier-de-la-Forêt / Lot : 2 984 868

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les PIIA et que la demande ne rencontre pas la majorité des objectifs et critères;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés par les membres du CCU lors de la présentation du dossier à l'effet que l'architecture de cette résidence ne s'harmonisait pas avec les habitations adjacentes et que le concept d'intégration architecturale n'est pas rencontré;

CONSIDÉRANT que le projet déposé ne satisfait pas le critère visant à ce que les formes de toiture choisies favorisent une harmonisation avec les toits des unités adjacentes;

CONSIDÉRANT que le projet déposé ne satisfait pas le critère visant à assurer une homogénéité architecturale et paysagère tout en permettant une certaine diversité du cadre bâti, de façon à assurer un ensemble cohérent et varié;

CONSIDÉRANT que le projet déposé ne satisfait pas le critère visant à assurer une qualité et une homogénéité minimale des matériaux et des couleurs de revêtement de façade et de toiture en privilégiant une architecture de maçonnerie et en orientant les couleurs des matériaux de revêtement vers des couleurs naturelles;

CONSIDÉRANT que le projet déposé ne satisfait pas le critère où l'on souhaite retrouver une certaine variété dans le choix de couleurs pour les parements extérieurs tout en préservant une harmonie des unités de voisinage entre elles;

QUE la Ville de Terrebonne refuse l'émission du permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00126.

CE-2021-447-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00099
Construction d'une habitation unifamiliale
LES ENTREPRISES REJEAN GOYETTE
465 côte de Terrebonne / Lot : 5 799 195

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage triple, le tout conformément à l'annexe 2021-00099.

CE-2021-448-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00109
Rénovation extérieure de type industriel
RÉGIE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DES MOULINS
4445 côte de Terrebonne / Lot : 2 441 079

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure du bâtiment institutionnel, le tout conformément à l'annexe 2021-00109.

CE-2021-449-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00342
Construction d'une habitation multifamiliale
MIKE BUCCI
90-100 rue Grenon / Lots : 2 915 405, 2 915 416 et 2 441 796

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, le tout conformément à l'annexe 2020-00342.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 \$; et
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 15 000 \$.
 - b) **QUE** la demande de dérogation mineure 2021-00105 soit approuvée.
-

CE-2021-450-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 10 mars 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00362

Construction d'une habitation unifamiliale avec uniplex

GAGNE MATHIEU

1694-1696 rue Léo / Lots : 1 887 139, 1 887 147 et 1 887 153

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande pour l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation de type uniplex, sans garage, le tout conformément à l'annexe 2020-00362.

CE-2021-451-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2020-00360

Hauteur de la clôture en cour avant

RIOUX ISABELLE

3209 rue Jean / Lot : 5 854 491

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser la situation non conforme, de façon à permettre :

- a) La localisation de la clôture en cour avant jusqu'au muret de pierre servant de colonne en appui à celle-ci, soit d'une hauteur de deux (2) mètres, alors que l'article 232 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une hauteur maximale de 1,2 mètre.
-

CE-2021-452-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00068

Dimension/superficie et hauteur d'une construction accessoire (garage isolé)

CHIASSEON MICHEL

1865 rue Louis-Hébert / Lot : 2 122 325

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire un garage isolé, de façon à permettre :

- a) Une superficie de 97 mètres carrés alors que l'article 115 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 75 mètres carrés; et

- b) Une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal alors que l'article 114 du *Règlement de zonage* numéro 1001 stipule que la hauteur d'un garage isolé privé ne doit jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.
-

CE-2021-453-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure 2021-00129
Réduction de la marge arrière
9399-0547 QUÉBEC INC.
1209 rue Saint-Louis / Lot : 2 440 151**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de remplacer les lots 2 440 144 et 2 440 151 du cadastre du Québec par les lots 6 401 453 et 6 401 454 du cadastre du Québec, de façon à permettre :

- a) Une réduction de la marge arrière à 4,14 mètres alors que la grille des usages et normes numéro 9362-418 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prescrit une marge arrière minimale de six (6) mètres.
-

CE-2021-454-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure 2021-00105
Réduction de la marge avant et empiètement des balcons en cour avant secondaire
9333-3516 QUÉBEC INC.
90-100 rue Grenon / Lots : 2 915 405, 2 915 416 et 2 441 796**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de permettre le projet de construction, de façon à permettre :

- a) Une réduction de la marge avant à 5,26 mètres alors que la grille de zonage numéro 9562-23 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une marge minimale de huit (8) mètres; et
- b) L'augmentation de l'empiètement dans la cour avant secondaire des galeries à 2,44 mètres alors que le tableau D de l'article 109 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit un empiètement maximal de deux (2) mètres.
-

CE-2021-455-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00139

Largeur d'une entrée charretière et réduction de la distance entre deux (2) entrées charretières pour un projet de construction d'une habitation multifamiliale

GUILLAUME POITRAS

Rue de Plaisance / Lot : 2 124 328

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour un projet de construction d'une habitation multifamiliale située sur le lot 2 124 328 du cadastre du Québec, de façon à permettre :

- a) L'augmentation de la largeur d'une entrée charretière à 12,86 mètres, alors que l'article 275, tableau M, du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une largeur maximale de 10 mètres; et
- b) La réduction de la distance minimale entre deux (2) entrées charretières à 5,75 mètres, alors que l'article 274 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit un minimum de 18,96 mètres.

CE-2021-456-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00118

Distance entre deux (2) entrées charretières pour un projet de construction commercial

OLIVIER ROBILLARD

794 boulevard des Seigneurs / Lot : 2 442 089

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire un nouveau bâtiment commercial, de façon à permettre :

- a) La réduction de la distance entre deux (2) entrées charretières à 6,97 mètres alors que l'article 274 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit que la distance minimale requise entre deux (2) entrées charretières sur un même terrain doit être égale à la somme de la largeur des deux (2) entrées charretières, soit 9,73 mètres.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QUE** la demande de démolition 2021-00221 soit acceptée; et
- b) **QUE** la demande de PIIA 2021-00120 soit approuvée.

CE-2021-457-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Modification règlementaire du 25 mars 2021.

CE-2021-458-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 28.

Président

Greffier